PROCÉDURE D'ÉLECTION AU COMITÉ AUX RELATIONS HUMAINES PENDANT LA CONFÉRENCE JACK JESSOP SUR LES POLITIQUES CANADIENNES DE 2025 DE L'AIP

Comité élu aux relations humaines

1. Le Comité aux relations humaines comprend seize (16) membres mis en candidature et élus pendant le SFAD/Conférence sur les relations humaines auquel chaque section locale participante aura droit à un vote **et deux (2) membres qui seront mis en candidature et élus pendant la Conférence sur les politiques canadiennes de l'AIP.**

Hispano-américains :	Première et deuxième places
Noirs :	Troisième et quatrième places
Femmes :	Cinquième et sixième places
Caucasiens :	Septième et huitième places
Groupes non représentés autrement :	Neuvième et dixième places
Canadiens :	**Onzième et douzième places**
Personnes ayant un handicap	Treizième et quatorzième places
LGBTQ	Quinzième et seizième places
Vétérans	Dix-septième et dix-huitième places

2. Tous les membres du Comité aux relations humaines élus au cours de la Conférence sur les relations humaines de 2004 et des conférences ultérieures auront un mandat de quatre années.

Comité des élections au CERH

1. Un comité des élections aux postes canadiens du Comité aux relations humaines sera nommé par les vice-présidents de district canadiens.

2. Le comité des élections préparera le bulletin de vote officiel et procédera aux élections.

Procédure de mise en candidature

1. Les mises en candidature auront lieu pendant la première journée de la Conférence sur les politiques canadiennes de l'AIP.

2. Il n'est pas nécessaire que les mises en candidature soient appuyées. Aucun discours de proposition ou d'appui de candidature ni d'acceptation de mise en candidature ne sera permis.

3. Après la fin des mises en candidature, les candidats disposeront de deux (2) heures pour accepter par écrit d'être mis en candidature. Faute d'acceptation écrite, toute mise en candidature sera réputée avoir été refusée.

PROCÉDURE D'ÉLECTION AU COMITÉ AUX RELATIONS HUMAINES PENDANT LA CONFÉRENCE JACK JESSOP SUR LES POLITIQUES CANADIENNES DE 2025 DE L'AIP

Procédure de vote et d'élection

1. L'élection aura lieu le matin de la deuxième journée entière de la Conférence.
2. Le vote aura lieu entre 8 h et 9 h dans une zone désignée par le comité des élections.
3. Les deux candidates ou candidats recueillant le plus grand nombre de votes feront partie du Comité aux relations humaines.
4. En cas d'égalité à la deuxième place, un second tour de scrutin aura lieu le matin du troisième jour de la Conférence sur les politiques canadiennes de la façon décrite au point 2 ci-dessus.
5. Chaque section locale et association provinciale inscrite et participant à la Conférence se verra attribuer un bulletin au moment du scrutin pour ne voter que pour deux candidates ou candidats.

    a. La personne qui préside chaque délégation de section locale inscrite sera la déléguée ou le délégué votant officiel. Cette personne peut désigner un autre délégué pour la remplacer. La désignation doit être écrite, signée par le président de la section locale et présentée au comité des élections avant la distribution des bulletins.

    b. Les membres du Comité élu aux relations humaines, les dirigeants et les membres de l'AIP invités en tant que conférencières ou conférenciers auront le droit de voter <u>seulement s'ils sont les délégués votants désignés par leur section locale de l'AIP.</u>

6. Tout bulletin sur lequel sont marqués plus de deux noms sera annulé.
7. Le vote par procuration et l'inscription du nom du candidat par le votant ne seront pas permis.
8. Chaque candidat aura le droit de faire surveiller le dépouillement du scrutin par une observatrice ou un observateur.
9. Le comité des élections comptera les bulletins et fera part des résultats à l'assemblée de la Conférence sur les politiques canadiennes.